

Bruxelles, le 26 novembre 2019
(OR. en)

14323/19
OJ CONS 66
COMPET 755
IND 288
MI 800
RECH 501
ESPACE 94

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace))
Bâtiment Europa, Bruxelles
28 et 29 novembre 2019 (9:30, 9:30)

SESSION DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2019 (9 h 30)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"



Liste des activités non législatives

14337/19

MARCHÉ INTÉRIEUR ET INDUSTRIE

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

3. Directive relative aux actions représentatives
Orientation générale ⁽¹⁾  14210/19 + ADD 1
7877/18 + ADD 1
4. Directive modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne
la communication d'informations relatives à l'impôt sur
les bénéfices
Orientation générale ⁽¹⁾  14038/19 + COR 1
7949/16

Activités non législatives

5. Dimension extérieure de la compétitivité européenne ☐ 14055/1/19 REV 1
Débat d'orientation

Divers

6. a) Mise en œuvre du nouveau règlement relatif à la coopération en matière de protection des consommateurs (CPC) ☐ 14141/19
Informations communiquées par la Commission
- b) Une meilleure réglementation au service d'une croissance durable:
Travail accompli sous la présidence finlandaise ☐ 13924/19
Informations communiquées par la présidence
- c) Renforcer la numérisation du secteur européen du tourisme:
Travail accompli sous la présidence finlandaise ☐ 14243/19
Informations communiquées par la présidence
- d) Résultats de la "Réunion ministérielle 2019 des Amis de l'industrie" (Vienne, 4 octobre 2019) ☐ 14246/19
Informations communiquées par la délégation autrichienne
- e) Mise en concurrence dans le cadre du Fonds européen de la défense ☐ 14418/19
Informations communiquées par la délégation danoise
- f) Rapport du réseau des représentants des PME ☐ 14460/19
Présentation par la Commission
- g) Chaînes de valeur stratégiques: Rapport du Forum stratégique pour les projets importants d'intérêt européen commun ☐ 14461/19
Informations communiquées par la Commission
- h) Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par la délégation croate

SESSION DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 (09 h 30)

ESPACE

Activités non législatives

7. Conclusions sur des solutions spatiales pour un Arctique durable ☐ 13996/19
Adoption
8. Promouvoir une économie spatiale durable ☐ 14208/19
Débat d'orientation

RECHERCHE

Activités non législatives

9. Programme Euratom complétant le programme- cadre ☐ 14301/19
"Horizon Europe" 9871/18 + ADD 1
Orientation générale partielle

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

10. Paquet "Horizon Europe": règlement relatif au programme-cadre ☐☐ 14298/1/19 REV 1
pour la recherche et l'innovation 2021-2027 9865/18 + ADD 1
a) Considérants
b) Annexe IV (synergies)
Orientation générale partielle (1)

Activités non législatives

11. Conclusions sur la stratégie actualisée de l'UE pour ☐ 14187/19
la bioéconomie
Adoption

Délibérations législatives

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

- | | | | |
|-----|--|-----------|---|
| 12. | Règlement relatif à l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)
<i>Orientation générale partielle</i> | IC | 14325/19 + ADD 1
+ COR 1
11228/19 + ADD 1 |
| 13. | Décision relative au programme stratégique d'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)
<i>Rapport sur l'état des travaux</i> | IC | 14326/19
11227/19 + ADD 1 |

Divers

Espace et recherche

14. Programme de travail de la prochaine présidence
Informations communiquées par la délégation croate

-
- I** Première lecture
- C** Sur la base d'une proposition de la Commission
- [2]** Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
- (1) Lorsqu'il adopte une orientation générale ou une orientation générale partielle après que le Parlement européen a adopté sa position en première lecture, le Conseil n'agit pas au sens de l'article 294, paragraphes 4 et 5, du TFUE.
-